

Le Centre Wallonie-Bruxelles / Paris



33^e Festival LE COURT EN DIT LONG du 3 au 7 juin 2025

REGLEMENT

Article 1 – Objet

Le Centre Wallonie-Bruxelles/Paris aka le vaisseau organise le 33^{ème} Festival LE COURT EN DIT LONG du 3 au 7 juin 2025 au sein de son cinéma (sise 46, rue Quincampoix – 75004 Paris)

Article 2 – Appel à candidature

La sélection est ouverte à tout court métrage (durée maximale 30 minutes) produit ou coproduit en Wallonie et à Bruxelles **depuis mars 2024**, sur envoi spontané de lien Vimeo **avant le 23 mars 2025**. Les genres acceptés sont : fiction, animation, expérimental.

Article 3 – Sélection

Au bénéfice de cette édition, la sélection des films sera élaborée avec le concours de la marraine de celle-ci, à savoir : Catherine Salée. La sélection d'un film sera confirmée par le service cinéma du Centre Wallonie-Bruxelles avant le 7 avril 2025 par courrier électronique. Les films seront projetés en six programmes thématiques, chaque programme étant projeté une seule fois.

Article 4 – Compétition

La sélection ouvre à une compétition. Un jury composé de cinq personnalités décernera le Grand Prix, du, le Prix de la Mise en Scène, le Prix du Scénario, les Prix d'interprétation féminine et masculine. Le jury pourra aussi accorder jusqu'à deux « mentions spéciales ». Le « Prix du Public » sera désigné par les votes des spectateurs. En outre, les deux chaînes de télévision belges, la RTBF-La Trois et Voo-BeTV décerneront chacune leur « Prix Coup de Cœur », équivalant à un achat de droits de diffusion.

Si le Centre Wallonie-Bruxelles ne trouve pas les partenaires nécessaires pour doter les prix, il se réserve le droit d'annuler la compétition ou un des Prix envisagés.

Article 5 – Formats de projection et engagement des ayant droits

En inscrivant un film, le producteur et/ou le réalisateur autorise(nt) une projection non commerciale du film dans le cadre du Festival et s'engagent à prêter la copie de projection en DCP 2K ou envoyer le lien de téléchargement des fichiers de projection avant le 18 mai 2025. Les films primés seront à nouveau projetés le 7 juin à 20h30 au Centre Wallonie-Bruxelles/Paris.

Article 6 – Engagements du Centre Wallonie-Bruxelles/Paris

Le Centre Wallonie-Bruxelles/Paris s'engage à assurer les projections et à prendre en charge toute la communication relative au Festival. Un temps d'échange avec les cinéastes présent.e.s sera envisagé à l'issue de chaque séance en compétition. Les films sélectionnés seront mis à la disposition des festivals français et étrangers qui en feront la demande, comme sur un « marché du film », par liens protégés.

Article 7 – Prises en charge de voyages et d'hébergements

Le Centre Wallonie-Bruxelles/Paris prendra **uniquement en charge le voyage des lauréats** (Grand Prix, Prix de la Mise en Scène, Prix du Scénario, Prix d'interprétation féminine et masculine, Prix du Public, Prix Coup de Cœur), de Belgique à Paris et, le cas échéant, une nuit d'hôtel, du samedi au dimanche. **Une seule personne par film sera invitée, sauf en cas de coréalisation ou co-écriture.**

Article 8 – Services proposés

Tout professionnel représentant un film sélectionné en compétition bénéficiera d'une accréditation valable pour toutes les séances et sera accueilli à « l'espace invités ». Ceci inclut l'équipe technique et artistique du film, dans la limite de huit places gratuites par film et par projection (avec une jauge à 100%). Au-delà, le tarif réduit sera appliqué.